



9^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE L'ESCARÈNE 30 Avril et 1^{er} Mai 2005

RÈGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Lundi	21 Mars	2005
Ouverture des engagements :	Lundi	21 Mars	2005
Parution du road-book :	Mardi	29 Mars	2005
Clôture des engagements :	Lundi	18 Avril	2005 à minuit
Vérifications administratives :	Samedi	30 Avril	2005 de 07h00 à 10h15
Vérifications techniques :	Samedi	30 Avril	2005 de 07h15 à 10h30
1 ^{ère} réunion du Collège (Parc fermé de l'Escarène) :	Samedi	30 Avril	2005 à 11h30
Publication des équipages admis au départ :	Samedi	30 Avril	2005 à 12h30
Départ 1 ^{ère} étape :	Samedi	30 Avril	2005 à 13h30
Arrivée 1 ^{ère} étape :	Samedi	30 Avril	2005 à 17h24
Publication ordre des départs de la 2 ^{ème} étape :	Samedi	30 Avril	2005 à 20h30
Départ 2 ^{ème} étape :	Dimanche	1 ^{er} Mai	2005 à 07h45
Arrivée 2 ^{ème} étape :	Dimanche	1 ^{er} Mai	2005 à 13h22
Vérifications finales	Dimanche	1 ^{er} Mai	2005 à 15h00
Publication des résultats :	Dimanche	1 ^{er} Mai	2005 à 15h30
Fin délais de réclamations :	Dimanche	1 ^{er} Mai	2005 à 16h00
Remise des Prix :	Dimanche	1 ^{er} Mai	2005 à 18h00

ARTICLE 1 - ORGANISATION :

Définition : L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics organise les 30 Avril et 1^{er} Mai 2005 un rallye régional dénommé : « 9^{ème} Rallye Régional de l'Escarène », conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA.
Le présent règlement a été approuvé par la FFSA : Permis d'organiser N° R 9 en date du 21 décembre 2004
Et par le Comité Régional du Sport Automobile de la Côte d'Azur sous le N° 5 en date du 15 décembre 2004.

Comité d'organisation :

Président :	Jean-Jacques	MANUGUERRA	licence	N°	9189
Vice-présidents :	Serge	LOMBARD	licence	N°	4136
	Jean-Marie	BIRGER	licence	N°	1241
	Isabelle	LOMBARD	licence	N°	4138
Secrétaire Général :	Olivier	GENDRE	licence	N°	1250
Secrétaire Général adjoint :	Jocelyne	LATIL	licence	N°	153400
Trésorier :	Zizou	MANUGUERRA	licence	N°	9187
Trésorier adjoint :	Claudine	GENDRE	licence	N°	1243

Membres :	Claire	ANTONIAZZI	licence	N°	138886	Michel	LAMBOGLIA	licence	N°	50486
	Patrice	ANTONIAZZI	licence	N°	130659	Christel	LEONARDI	licence	N°	122627
	André	BAROLLE	licence	N°	55043	Jean Claude	LUCAS	licence	N°	112246
	Georges	BERTOLA	licence	N°	43602	Éric	MANN	licence	N°	1244
	Aimé	CABOS	licence	N°	7836	Émile	MARRUCHELLI	licence	N°	33963
	Jean	CLUGNAC	licence	N°	129820	Vincent	MARRUCHELLI	licence	N°	53048
	Jean Pierre	DI ROSA	licence	N°	27978	Laure	PAGNAC	licence	N°	152603
	Fernand	GABRIEL	licence	N°	55937	Philippe	PRADO	licence	N°	56333
	Guillaume	GENDRE	licence	N°	119061	Jacques	ROCCA	licence	N°	2647
	Jean Pierre	GIORDANO	licence	N°	55718	Elisabeth	SARROUR	licence	N°	144640
	Cathy	HUBARD	licence	N°	152602	Charles	SCOTTO	licence	N°	1242
	Sandrine	JACCHERI	licence	N°	150675	Gérard	TAISSEIRE	licence	N°	133915
	Valérie	JACOB	licence	N°	116669					

Tableau officiel d'affichage : À l'Algéco du Secrétariat, place CAMOUS à L'ESCARÈNE

Tableau d'informations : Parc de regroupement de SOSPEL.

Secrétariat du Rallye : ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 - Fax : 04.93.92.37.14

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au jeudi 26 avril

PERMANENCE DU RALLYE : Place CAMOUS à L'ESCARÈNE à partir du vendredi 27 avril à 14 h 00

1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE :

Président du Collège des Commissaires sportifs :

Membres :

Serge	PAILLE	Licence N°	3335
Jean Marie	BIRGER	Licence N°	1241
Pierre	DOUSSAN	Licence N°	3634

Directeur de Course :

Directeurs de Course adjoints :

Jean. Claude	MONTALAND	Licence N°	2761
Michèle	TURQUAY	Licence N°	6843
Robert	GALLI	Licence N°	9206
Jean Pierre	DI ROSA	Licence N°	27978

Chargés des relations avec les concurrents :

Patricia	DESMOTS	Licence N°	4514
Anthony	EMANUELLI	Licence N°	7717

Juges de Faits : Zone de non assistance (Braus)

Pascal	SCHOTKOSKY	Licence N°	1731
Chantal	MARIE	Licence N°	44633
Xavier	POIROT	Licence N°	139952
Gérard	DERVIAUX	Licence N°	1734

Zone de non assistance (Lucéram))

Vincent	MARRUCHELLI	Licence N°	53048
---------	-------------	------------	-------

Directeurs d'Épreuves :

ES 1
ES 2 - 4 - 6
ES 3 - 5 - 7

Cathy	CHAMPOMIER	Licence N°	8854
Alex	CATANEO	Licence N°	9200
Robert	RICHARD	Licence N°	44782

Commissaires techniques :

Hervé	BRASSART	Licence N°	7192
Gérard	DAUMAS	Licence N°	5642
André	BAROLLE	Licence N°	55043
Philippe	PRADO	Licence N°	56333
Patrice	ANTONIAZZI	Licence N°	130659

Médecin Chef de l'épreuve :

Christophe WARDAK

Observateur comité régional :

Licence N°

Responsable de la Publicité :

Jean-Jacques MANUGUERRA

Licence N° 9189

Responsable des commissaires :

Éric MANN

Licence N° 1244

Classement informatique :

PATRICK SOFT

Responsable PC temps :

Isabelle LOMBARD

Licence N° 4138

PC temps :

Jocelyne LATIL

Licence N° 53400

Jacques ROCCA

Licence N° 2647

Relations avec la Presse :

Jean-Jacques MANUGUERRA

Licence N° 9189

Responsable Sécurité radio dans les épreuves :

Bernard TRUCHEMENT

Licence N° 18330

Responsable Parc et Sonorisation :

Roger BOUVIER

Licence N° 13717

1.2 ÉLIGIBILITÉ :

Le 9^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE L'ESCARÈNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes
- Les Championnats et Trophées du Comité Régional Côte d'Azur
- Les Challenges ASABTP

1.3 VÉRIFICATIONS : - Pas de convocation individuelle

Les concurrents seront convoqués par groupe, sauf les groupes FC et F2000 qui seront convoqués par classe.

Groupe A et FA		Groupe N et FN		GT série de 10 h 00 à 10 h 15
Toutes les classes	de 07 h 00 à 07 h 30	Toutes les classes	de 07 h 30 à 08 h 45	
Groupe F2000 et F2000 spécial				
Classe 11	de 08 h 45 à 09 h 00	Classe 13	de 09 h 15 à 09 h 45	
Classe 12	de 09 h 00 à 09 h 15	Classe 14	de 09 h 45 à 10 h 00	

Les vérifications administratives auront lieu Samedi 30^r avril 2005 à l'Algéco sur la place de l'Escarène (à coté du Parc fermé) de 7h00 à 10h15. Les vérifications techniques auront lieu sous le chapiteau au même endroit de 7h00 à 10h30.

Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques.

Le stationnement des remorques est interdit dans l'Escarène, parking obligatoire à la gare de l'Escarène.

Parking des voitures d'assistance et visiteurs prévu sur le stade de football de l'Escarène (voir fléchage).

Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu sous le chapiteau. (Taux horaire 40 Eur. TTC)

ARTICLE 2 – ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 – CONCURRENTS et PILOTES :

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

Toute personne qui désire participer au 9^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE L'ESCARÈNE doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, *avant le lundi 18 avril 2005 à 24 heures*. Les demandes d'engagement envoyées par télécopie, devront être confirmées par courrier, accompagnées du règlement, dans les 3 jours.

Le nombre d'engagés est fixé à 150 véhicules maximum.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre des engagés est inférieur à 80.

3.1.1 CONCURRENTS ADMIS : Conforme au règlement standard FFSA

3.1.1.2 DROIT D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :
a) avec la publicité des organisateurs : 220 Eur.
b) sans la publicité des organisateurs : 440 Eur.

Une remise de 45 Eur. sera accordée à tous les pilotes licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

Les organisateurs rembourseront, sous déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée. Dans ce cas la retenue sera de :

- 40 Eur. pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le Rallye (jusqu'au 23 Avril 2005).
- 80 Eur. pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications administratives.

3.1.1.3 ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement.

3.2 ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard FFSA

3.3 ORDRE DE DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 – VÉHICULES et ÉQUIPEMENTS :

4.1 VÉHICULES ADMIS :

GROUPES N et FN		GROUPES A et FA	
Classe 1	jusqu'à 1400 cm ³	Classe 5	jusqu'à 1400 cm ³
Classe 2	1400 à 1600 cm ³	Classe 6	1400 à 1600 cm ³
Classe 3	1600 à 2000 cm ³	Classe 7	1600 à 2000 cm ³
Classe 4	plus de 2000 cm ³	Classe 8	plus de 2000 cm ³
Groupes N et A limités à 2500 cm ³			
GROUPE GT série :			
Classe 9	jusqu'à 2000 cm ³		
Classe 10	plus de 2000 cm ³		
GROUPE F 2000 et F 2000 spécial			
Classe 11	Jusqu'à 1150 cm ³		
Classe 12	1150 à 1400 cm ³		
Classe 13	1400 à 1600 cm ³		
Classe 14	1600 à 2000 cm ³		

4.2 PNEUMATIQUES : Conforme au règlement standard FFSA « *Interdiction de chauffer les pneus* »

4.3 CHANGEMENTS DE PIÈCES : Conforme au règlement standard FFSA

4.4 ASSISTANCE : Conforme au règlement standard FFSA

Zone d'Assistance :

1° interdite après ES1 : sur le plateau du COL St. ROCH et sur la D 2566 en direction de Peïra-Cava sur 4 Km.

***2° interdite après ES2, ES4 et ES6 : du croisement D54/D2204 (Col de Braus) en direction de Sospel sur 0,800 Km .des 2 côtés
Et ensuite sur 4,900 km interdit du côté gauche***

Tout contrevenant sera mis hors course conformément à l'article 4.4.1

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ :

5.2 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3 PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

5.4 OBLIGATION : Chaque concurrent devra s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition des publicités obligatoires ou facultatives entraînera une pénalité de 80 Eur. pour le 1^{er} constat et une pénalité de 160 Eur. en cas de récidive (suivant prescriptions générales FFSA).

ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES :

6.1 DESCRIPTION :

Le 9^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE L'ESCARÈNE représente un parcours de 193,550 km

Il est divisé en 2 étapes, 5 sections et 12 secteurs.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,100 km

LISTE DES 7 ÉPREUVES SPÉCIALES :

Samedi 30 Avril 2005

1^{ère} étape : L'Escarène - L'Escarène, parcours de 72,350 km comportant 3 ES. d'une longueur totale de 15,900 km

ES 1 :	Lucéram	→	Col St Roch	3,800 km
ES 2 :	Col de l'Orme	→	Col de Braus	7,100 km
ES 3 :	Col St Jean	→	Col de Castillon	5,000 km

Dimanche 1^{er} Mai 2005

2^{ème} étape : L'Escarène - L'Escarène, parcours de 121,200 km comportant 4 ES d'une longueur totale de 24,200 km

ES 4 :	Col de l'Orme	→	Col de Braus	7,100 km
ES 5 :	Col St Jean	→	Col de Castillon	5,000 km
ES 6 :	Col de l'Orme	→	Col de Braus	7,100 km
ES 7 :	Col St Jean	→	Col de Castillon	5,000 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ».

6.2 RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6 DURÉE (Restrictions) : La durée des reconnaissances est limitée à deux jours les 23 Avril et 24 Avril 2005.
Elles sont interdites de 21 h 00 le soir à 06 h 00 le matin
Le nombre de passages est limité à 4 maximum
Des contrôles seront effectués

6.3 CARNET DE CONTRÔLE : Conforme au règlement standard FFSA

6.4 CIRCULATION : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE :

7.1 DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA

7.2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES : Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11 SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES : Commissaires de route - chasubles jaunes
Chefs de poste - chasubles oranges

7.3 C P – C H – MISE HORS COURSE : Conforme au règlement standard FFSA

7.4 CONTRÔLE DE REGROUPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA

7.5 ÉPREUVES SPÉCIALES (E.S.) : Conforme au règlement standard FFSA

7.6 PARC FERME : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les voitures seront mises en parc fermé :

- à l'issue des vérifications au départ de l'épreuve (Place de l'Escarène), 10 mn maximum après les vérifications techniques.
- à la fin de la 1^{ère} étape
- dès leur arrivée à la fin du rallye et jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations.

ARTICLE 8 – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 – CLASSEMENT : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
<i>Classement général</i>	243 Eur.	183 Eur.	122 Eur.
<i>Classement groupes</i>	76 Eur.		
<i>Classement classes</i>			
de 1 à 5 partants	200 Eur.		
de 6 à 10 partants	200 Eur.	76 Eur.	
de 11 partants et plus	200 Eur.	76 Eur.	45 Eur.
<i>Classement général féminin</i>			
de 1 à 5 partants	200 Eur.		
de 6 à 10 partants	200 Eur.	76 Eur.	
de 11 partants et plus	200 Eur.	76 Eur.	45 Eur.

Un chèque de 76 Eur. sera offert par l'ASBTP au 1^{er} du scratch ainsi qu'au 1^{er} licencié ASBTP de chaque groupe.
Des coupes seront distribuées aux équipages classés. Récompenses aux commissaires : 1 coupe par Association.

10.1 REMISE DES PRIX : La remise aura lieu le Dimanche 1^{er} Mai 2005 à 18h00 sous le chapiteau, place de l'Escarène.

***POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT,
SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.***